Fiche n° RX-DBE	**DEGAGEMENT DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE** TRAVAUX DE LOCALISATION DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SANS AFFLEURANT VISIBLE OU NON PERPENDICULAIRE AU RESEAU

Objet

Cette fiche traite du cas spécifique où les branchements (hors ceux cartographiés) situés dans l'emprise du projet ne sont pas tous pourvus d'affleurant ou ne sont pas tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Les actions décrites ci-dessous interviennent lorsqu'il y a intersection entre la zone de travaux et un ou plusieurs branchements reliés à un réseau électricité lorsque la totalité des branchements n'a pas été déclarés avec affleurant et rattachement perpendiculaire au réseau. Ces actions sont mises en œuvre lors de la phase d'investigation complémentaire (et) ou lors de la phase préparatoire aux travaux (et) ou encore pendant les travaux.

Représentation schématique des branchements électricité qui ne rentrent pas dans la catégorie des branchements pourvus d'affleurant et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints

Cas 1 : raccordement sur coffret de réseau (fausse coupure) en général les coffrets sont alignés	Cas 2 : absence d'affleurant visible
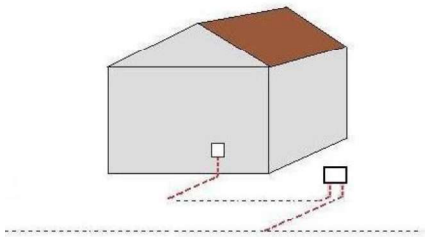	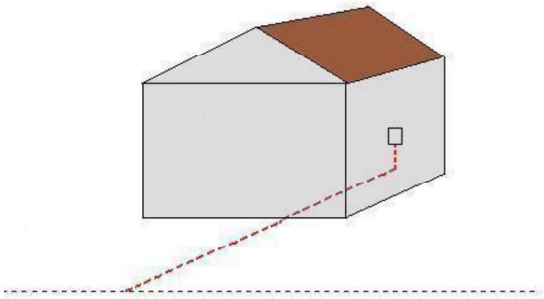
Cas 3 : absence d'affleurant et raccordement sur réseau aérien	Cas 4 : raccordement sur réseau aérien
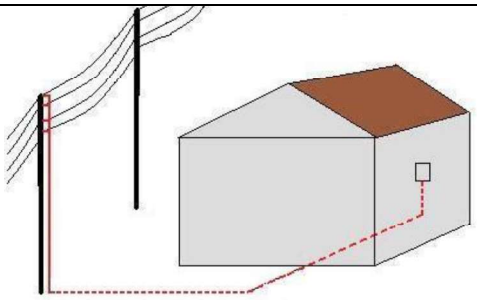	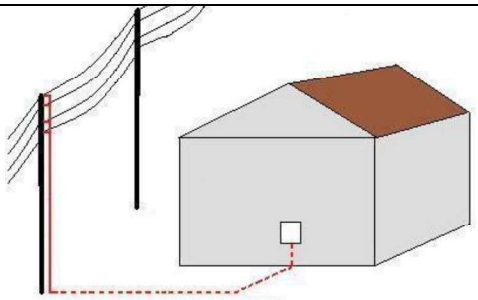

Techniques et outils utilisés dans la zone de précaution

- Outil manuel (pelle, pioche).
- Décompacteur de sol.
- Lançage (à air comprimé et à l'eau).
- Aspiration.

Recommandations et prescriptions lors de la phase préparatoire aux travaux :

Avant de réaliser un terrassement sur le linéaire d'une rue, procéder à la recherche des branchements.
Nota : Pour les branchements électriques, chaque bâtiment dispose en général d'une alimentation (même sans affleurant).
Le recensement exhaustif des branchements en amont des travaux est une étape clé pour la sécurité.
Il est réalisé selon l'ordre de priorité suivant : à partir de la cartographie ou des éventuelles investigations ou localisations réalisées, puis en complétant celui-ci à partir des affleurants visibles présents dans l'emprise de chantier.
Même si la canalisation principale est située à plusieurs mètres d'une emprise de chantier il est nécessaire de se poser systématiquement la question de l'existence ou non de branchements desservant des clients dans l'emprise du chantier (par exemple, une canalisation principale située du côté gauche de la rue peut desservir des clients sur le trottoir opposé : branchements en traversée de chaussée) de même pour une canalisation dans une rue perpendiculaire.

Prescription

Si l'ouvrage n'est pas représenté en cartographie, il doit faire l'objet d'une investigation complémentaire ou d'une opération de détection.

Que le branchement soit ou non cartographié, il est recommandé de réaliser une opération de détection afin de connaître plus précisément sa position dans la zone de précaution. En effet, celui-ci peut ne pas être forcément rectiligne.

Les opérations de détection ou d'investigation complémentaire permettent de réduire la zone de précaution afin de la rendre compatible avec un tracé en classe A, soit une bande maximum de 0,50 mètre de part et d'autre de l'endroit où il a été détecté.

Autre indice permettant d'établir le tracé de l'ouvrage :

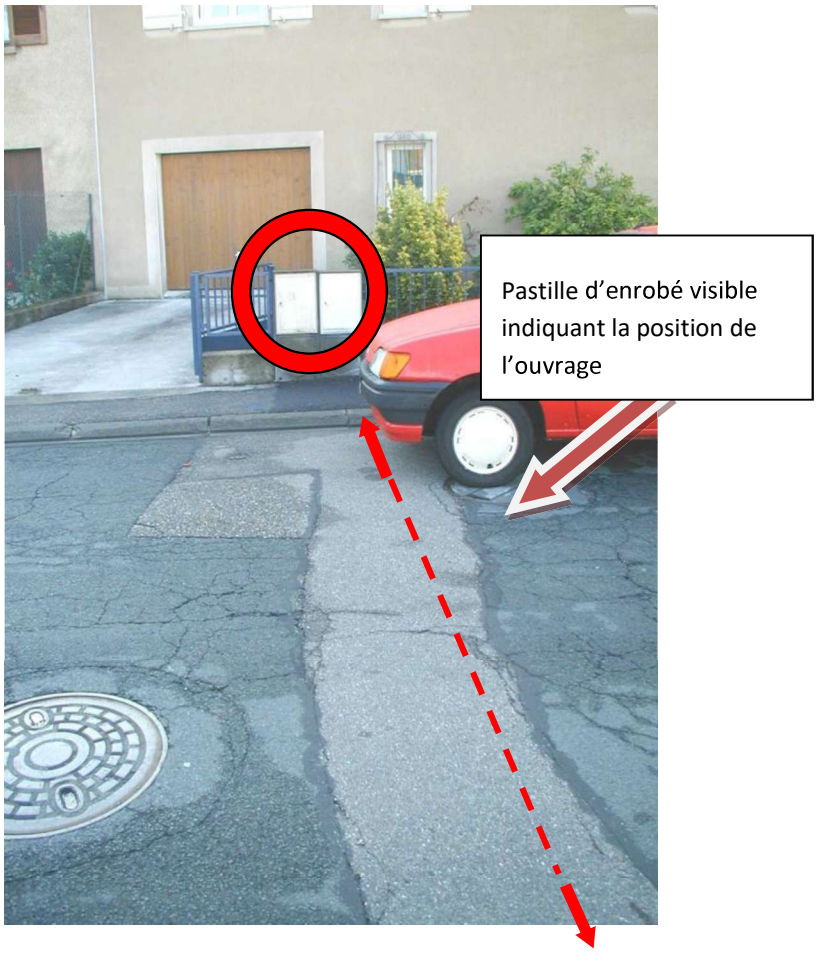

Recommandations et prescriptions à prendre en compte pendant les travaux :

- Se conformer aux recommandations et prescriptions de la fiche TX-TER 2 du présent Guide Technique de Travaux
- En cas de réalisation d'un chantier comportant un linéaire de plusieurs dizaines de mètres et comportant plusieurs branchements au sens d'avancée des engins de terrassements, il est recommandé pour plus de sécurité et d'efficacité de commencer à dégager d'abord les branchements puis de réaliser le linéaire de terrassement.
- Débuter les travaux de dégagement à partir de l'affleurant lorsqu'il existe (coffret ou support de réseau) ou d'un sondage de localisation.
- lors des travaux de remblayage, rétablir le dispositif avertisseur (grillage de couleur appropriée, à positionner ≈ 30 cm au-dessus de la canalisation).

Il s'agit ici de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.